

## IMMATRICULATION D'UNE SAS / SASU SANS ACTIVITÉ

Le dossier est constitué :

**De deux imprimés M0** : complétés et signés en original par le dirigeant ou son mandataire.

### **Des pièces justificatives suivantes :**

- ✓ 1 exemplaire des statuts signés et paraphés en original par tous les actionnaires.
- ✓ 1 exemplaire de l'acte de nomination des membres des organes de gestion, d'administration, de direction, de surveillance et de contrôle de la société **signé en original** par les actionnaires (s'ils ne sont pas désignés dans les statuts).

### **Personnes physiques (Président, Directeur Général, représentant permanent, etc)**

- ✓ Justificatif d'identité  
**Français (résidant en France ou non)**
  - copie de la carte d'identité recto verso ou du passeport en cours de validité ou document justifiant de la nationalité (sauf permis de conduire).**Ressortissants de l'EEE (quel que soit le domicile)**
  - copie de la carte d'identité recto verso ou du passeport en cours de validité.**Etrangers (hors EEE) résidant en France**
  - copie du titre de séjour en cours de validité et à jour pour l'adresse.**Etrangers (hors EEE) non résidant en France**
  - copie carte d'identité recto verso ou du passeport en cours de validité.
- ✓ Une déclaration de non-condamnation et de filiation, datée et signée en original.

### **Personnes morales (Président, Directeur Général, etc)**

- ✓ Un extrait d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés original datant de moins de trois mois ou à défaut un extrait commandé sur le site Infogreffe sur lequel figure le sceau du Greffe du Tribunal de Commerce.
- ✓ pour les personnes morales autres que le Président : 1 exemplaire de la lettre de nomination du représentant permanent.

### **En cas de nomination de Commissaire aux Comptes titulaire ou suppléant:**

- ✓ Attestation d'inscription sur la liste des commissaires aux comptes **et** lettre d'acceptation de fonction **en original**.

**Dépôt des fonds :**

- ✓ 1 **original** de l'attestation de dépôt des fonds.
- ✓ 1 **original** de la liste des souscripteurs (mentionnant le nombre d'actions souscrites et les sommes versées par chacun d'eux).
  
- ✓ en cas d'apports en nature (quel que soit le montant) : rapport du commissaire aux apports en 1 exemplaire daté et signé.
  
- ✓ un exemplaire en original de l'état des dépenses effectuées pour le compte de la société et des engagements à prendre en son nom jusqu'à son immatriculation au RCS.
  
- ✓ Justificatif de la jouissance du local : copie du bail au nom de la société et signé des deux parties, ou du titre de propriété ou du contrat de domiciliation ou attestation de mise à disposition datée et signée accompagnée de la copie du justificatif (quittance loyer, EDF, tél fixe).
  
- ✓ Une copie du journal d'annonces légales ou attestation de parution avec la date de publication.
  
- ✓ Formalité effectuée par un intermédiaire : pouvoir signé des deux parties.
  
- ✓ Si l'activité est réglementée, copie du titre, diplôme ou autorisation permettant d'exercer cette activité.
  
- ✓ Si l'activité est ambulante, fournir les pièces nécessaires à l'élaboration de la carte (cf. dossier « Carte de commerçant ambulant »).

**Coût de la Formalité :**

Frais Greffe : 70.39 € par chèque libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Romans.

Frais CFE : 60,00 € par chèque libellé à l'ordre de CFE – CCID.

Pour un règlement en espèces, merci de prévoir l'appoint.

**Informations**

- Mention d'un sigle : Le sigle doit apparaître sur l'imprimé et l'annonce légale.
  
- Mention d'un nom de domaine : L'entreprise peut déclarer le nom de domaine de son ou ses sites Internet en ayant auparavant effectué la déclaration auprès de l'AFNIC [www.afnic.fr](http://www.afnic.fr) . Dans ce cas joindre l'imprimé CERFA NDI n° 14943\*01.
  
- Si vous répondez à l'un des cas d'éligibilité de l'Aide à la création et à la reprise d'entreprise (ACCRE), vous pouvez compléter un dossier de demande d'ACCRE et le déposer au CFE, au moment du dépôt du dossier ou au plus tard, dans les 45 jours qui suivent la réception par le CFE de votre dossier de création ou de reprise d'entreprise.

- Merci d'effectuer au préalable les photocopies des documents demandés pour le dépôt du dossier.